



**NOTICE DE RENTREE – PROMOTION 2022-2025**  
- Février 2022 –

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations relatives à la préparation de votre entrée en formation ainsi que tous les documents nécessaires à votre inscription définitive à l'IFSI de Granville.

Merci de nous confirmer votre entrée en formation par courrier, accompagné du chèque de droit d'inscription ainsi que de tous les documents relatifs à la prise en charge du coût de formation (cf document Région Normandie).

**Les dossiers administratifs complets devront**

être déposés ou envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au secrétariat de l'Institut au plus tard le **16 juillet 2021** pour les confirmations enregistrées antérieurement au 11 juillet 2021 et au plus tard le **27 août 2021** pour les confirmations postérieures au 12 juillet 2021.

**Les étudiants dont les dossiers n'auront pas été validés par l'IFSI avant le 20 septembre 2021 ne seront pas autorisés à entrer en formation.**

La rentrée est fixée au **mardi 1<sup>er</sup> Février 2022 à 9h00**

dans les locaux de l'institut – 849 Rue des Menneries – 50400 GRANVILLE

**A- Votre admission définitive est subordonnée à :**

1. La production d'un **certificat médical** émanant d'un médecin agréé qui ne soit pas votre médecin traitant, attestant que « le candidat présente les **aptitudes** physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession d'infirmier(e) ».

• *Les listes des médecins généralistes agréés de votre département sont consultables ou téléchargeables sur le site internet de l'ARS de votre région (ex. pour la manche : <http://www.ars.normandie.sante.fr/Medecins-agrees.117860.0.html>).*

2. La production du **relevé médical de vaccination** ci-joint dûment complété, d'un résultat de sérologie de l'hépatite B (cf document joint) et d'une IDR de moins de 3 mois -à fournir à partir de

décembre 2021-. Ce certificat précisera la date des dernières injections et des derniers rappels. (*celui-ci doit être complété par votre médecin traitant*). Ces vaccinations sont obligatoires dans le cadre des formations aux professions de santé.

### **IMPORTANT A LIRE**

**Aucun étudiant ne pourra être affecté en stage s'il n'est pas effectivement immunisé contre l'hépatite B.**

**- Respectez les délais pour l'envoi des dossiers.**

**- Prenez connaissance des consignes de vaccination**

**- Immunisation requise pour le 03 février 2020 : 3 injections à minima et un taux d'anticorps anti HBS supérieur ou égal à 100 UI (obligatoire pour les professions paramédicales).**

**- Résultat d'une IDR de moins de trois mois**

3. Le versement des droits d'inscription : Le montant pour la rentrée de février 2021 est fixé à **170 €**.  
Versement par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public uniquement.

4. L'Attestation de Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC – cf notice ci-jointe).

La loi Orientation et Réussite des Etudiants prévoit depuis le 1er juillet 2018 une imposition annuelle appelée Contribution Vie Etudiante et de Campus pour tous les étudiants inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur.

Son montant était de **92 €** pour 2020-2021 (gratuit pour les étudiants boursiers même s'ils doivent s'inscrire) et doit être acquittée préalablement à l'inscription.

Sont dispensés de cette contribution, les étudiants en Formation Professionnelle Continue bénéficiant d'une prise en charge (employeur, OPCA, fongecif, uniformation, unifaf...).

L'étudiant doit fournir l'attestation d'acquiescement nominative à l'établissement qui est tenu de vérifier (grâce à un cryptogramme ou un QRcode présent sur le document) que l'étudiant s'est acquitté de sa CVEC avant de valider son inscription.

Elle est collectée par le CROUS.

Pour toute précision la CVEC, rendez-vous sur [CVEC.Etudiant.gouv.fr](http://CVEC.Etudiant.gouv.fr)

Simple et rapides, toutes les démarches se font à l'adresse [MesServices.Etudiant.gouv.fr](http://MesServices.Etudiant.gouv.fr)

Si vous n'avez pas encore votre compte MSI sur le site, vous pourrez le créer avec votre numéro d'INE.

- . Le paiement par carte bancaire est immédiat, ainsi que la délivrance de l'attestation d'acquiescement que vous devez transmettre à l'IFSI.
- . Pour les étudiants boursiers gérés par le CROUS, la détection d'exonération est automatique si vous avez déjà votre notification conditionnelle pour la prochaine rentrée.
- . Au cas où vous n'auriez pas encore votre notification à la date de l'inscription (dépôt tardif de demande de bourse ou dossier en cours d'étude par exemple), vous devez vous acquiescer de la CVEC et le remboursement par le CROUS sera automatiquement engagé quand la notification de bourse vous sera adressée.

## **ATTENTION :**

La CVEC est obligatoire. Vous ne pourrez être admis poursuivre votre formation sans avoir apporté la preuve de l'acquittement de celle-ci à votre établissement.

Pour les étudiants ayant déjà un statut d'étudiant et qui ont déjà versé cette contribution en septembre 2019, vous devez fournir l'attestation correspondante.

### 5. Le dossier administratif complet doit inclure (*check-list ci-jointe pour l'envoi de votre dossier*) :

- Fiche de renseignements complétée et signée + 1 photo d'identité (**à envoyer à l'IFSI dès que possible par mail**)
- 1 relevé d'identité bancaire -Compte Personnel à votre nom - (**à envoyer à l'IFSI dès que possible par mail**)
- Photocopie de votre carte d'identité en cours de validité
- Photocopie de votre baccalauréat ou votre relevé de notes si vous n'avez pas encore reçu votre diplôme (le diplôme sera à fournir dès réception)
- **Pour les candidats étrangers uniquement** : fournir obligatoirement le certificat B2
- Photocopie de votre certificat de scolarité de l'année 2020-2021 (si vous étiez en prépa concours, à la fac, .....)
- Certificat médical d'aptitude réalisé par un médecin agréé
- Relevé des vaccinations obligatoires accompagné des justificatifs (résultats sérologie Hépatite B, et photocopie de votre carnet de vaccination)
- Photocopie de l'attestation de droit (**personnelle et en cours de validité**) à l'assurance maladie (CPAM ou autre).  
(Une mutuelle complémentaire est recommandée mais facultative)
- Déclaration de situation (financement de la formation – Document Région Normandie ci-joint) accompagné des documents justificatifs demandés
- Photocopie de votre permis de conduire (à fournir ultérieurement si vous ne le possédez pas encore)
- Photocopie du certificat d'immatriculation du véhicule qui sera le vôtre pendant votre formation (à fournir ultérieurement si vous n'avez pas encore de véhicule)
- Photocopie de l'attestation d'assurance du véhicule si le certificat d'immatriculation n'est pas à votre nom

Les demandes de bourses du CROUS étant à réaliser à partir de la mi-Novembre pour les rentrées de février, il sera nécessaire de transmettre à l'IFSI dès que vous l'aurez obtenue, la Notification d'attribution d'une bourse d'études (pour les étudiants qui en bénéficient).

## **B - Frais inhérents à la formation :**

Le coût de scolarité pour l'année 2022 n'étant pas fixé à ce jour, le montant vous en sera communiqué dès que nous en aurons connaissance (pour info le montant était de 7961,00 € pour l'année 2021).

## Les études :

. Pour les étudiants en formation initiale (poursuite d'une scolarité qui s'est déroulée sans interruption), le coût de scolarité est supporté par la région (**fournir le certificat de scolarité de l'année 2020-2021 et les précédents si vous n'étiez pas en terminale**).

. Pour les demandeurs d'emploi non éligibles au CIF CDD – Transitions Pro (**fournir une copie du document « ouverture de droit à l'ARE » et le document de refus de prise en charge de votre demande de CIF CDD**), les salariés avec contrat de travail inférieur à 24h/semaine (**fournir une copie de votre contrat**), les personnes en service civique (**fournir une copie de votre contrat**), le coût de scolarité sera également supporté par la région.

. Pour les demandeurs d'emploi éligibles au CIF CDD (vous avez exercé une activité salariée de 24 mois – consécutif ou non – au cours des 5 dernières années, dont 4 mois – consécutifs ou non – en CDD au cours des 12 derniers mois), le coût de scolarité doit être supporté par l'organisme « TRANSITION-PRO » (ex FONGECIF).

. Pour les salariés engagés dans la vie active (CDI), le coût de scolarité doit être supporté par l'employeur ou l'organisme « TRANSITION-PRO » (ex FONGECIF)

De même, pour les étudiants salariés bénéficiant de la prise en charge de leur formation au titre des études promotionnelles, il vous appartient de vous assurer que le remboursement de vos frais de déplacements pendant les stages sera supporté par votre employeur.

## **D- Les Aides financières : (Rémunération - Bourses .....)**

Il appartient à chaque étudiant de solliciter les aides auxquelles il peut prétendre (Formation Professionnelle, POLE EMPLOI, TRANSITION-PRO, C.F.P. etc.). Nous remplirons si besoin, les dossiers que les organismes de financement vous auront transmis.

**Les étudiants qui sont ou seront Demandeur d'Emploi doivent impérativement nous communiquer leur identifiant et l'agence dont ils dépendent – cf fiche de renseignement - (à la demande de l'agence régionale Pôle emploi afin de faciliter l'instruction de vos dossiers d'entrée en formation qui se fait via KAIROS –plateforme dédiée sur internet-).**

Pour toutes les questions relatives au financement des formations que vous pourriez vous poser, vous pouvez vous adresser au numéro vert 0 800 05 00 00 (appel gratuit à partir d'une ligne fixe - mis en place par la Région Normandie).

Vous pourrez également effectuer une demande de Bourse d'Études auprès du CROUS. Elle sera à réaliser à partir de la mi-novembre.

Votre Dossier Social Etudiant peut cependant être réalisé dès à présent (cf guide pour création du DES en suivant ce lien : <https://www.crous-normandie.fr/bourses/faire-demande-de-bourse/videos-tutoriels/>).

**ATTENTION** : Ne pas oublier de préciser que vous dépendrez de la **rentrée de février 2022**.

### **Information indispensable pour votre inscription universitaire :**

→ Votre numéro d'identifiant national (INE ou BEA – figurant sur votre relevé de notes du baccalauréat ou sur votre carte d'étudiant) doit être fourni impérativement pour votre pré-inscription à l'université qui sera effectuée début septembre 2021 (inscription définitive réalisée à la rentrée de février).  
Pour les non bacheliers ou aides-soignants, un numéro d'INE vous sera attribué par l'Université.

### **Documents à faire parvenir dès que possible par courriel à l'adresse suivante :**

[veronique.barbier@ch-ag.fr](mailto:veronique.barbier@ch-ag.fr)

- la fiche de renseignements complétée en format PDF
- 1 photo d'identité au format JPEG uniquement
- 1 relevé d'identité bancaire à votre nom

### **Documents joints à cette notice :**

- Une fiche de renseignements à compléter.
- Une fiche « relevé de vaccination »
- Le planning d'année
- La déclaration de situation concernant le financement de votre formation (région Normandie)
- Les documents relatifs aux règles de financements du coût de formation définis par la Région Normandie
- La notice d'information sur la CVEC
- La check-list des documents à inclure dans votre dossier

Nous vous remercions de veiller à bien remplir la fiche de renseignements, toutes les informations qui y sont demandées sont indispensables à l'enregistrement de votre dossier.

Pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter ou questions concernant ce dossier, vous devez contacter uniquement Mme Véronique BARBIER au secrétariat de l'institut (**absence prévue du 2 au 25 juillet 2021**). *Vous pouvez m'envoyer vos questions ou demandes par mail, j'en prendrai connaissance dès mon retour le 26 juillet et elles seront traitées dès que possible.*

Dans l'attente de vous rencontrer, l'équipe de l'institut vous prie de recevoir ses sincères salutations.

Mme DELEPLACE, Directrice de l'IFSI,  
Mmes BARBIER, FRAUDIN et BLAIZOT, Secrétaires  
Les Cadres de Santé Formateurs



NOM : .....

Prénom : .....

NOM d'usage : .....

Autres prénoms : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Département de naissance : .....

N° de tél. portable : .....

Nationalité : .....

PHOTO

N° INE – BEA : .....  
(n° présent sur le relevé de notes du BAC)Situation familiale : *célibataire* – *marié(e)* – *pacs* –  
*concubinage* – *divorcé(e)* – *séparé(e)* – *veuf (ve)*N° Sécurité sociale : .....  
(n° personnel)

Nombre d'enfants : .....

Résidence pendant les études :  
.....  
.....  
.....Autre résidence (parent ou résidence principale) :  
.....  
.....  
.....

Téléphone : .....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

Votre situation avant l'entrée en formation :  
.....  
(lycéen – étudiant – demandeur d'emploi – en cours d'emploi)Revenu personnel pendant la scolarité :  
.....  
.....

Employeur : .....

(Pôle emploi – Bourse d'études – Promotion Prof. Hospitalière – Congé Indiv  
de Formation – Autre (*préciser*))**Si vous êtes (ou serez) demandeur d'emploi :**  
Indemnisé  Non indemnisé Organisme financeur – (Coût de Formation) :  
.....  
.....

Agence Pôle Emploi : .....

(CROUS - Employeur (*préciser*) - ANFH – TRANSITION-PRO – OPCO  
Santé...)**N° IDENTIFIANT (obligatoire) :** .....

Diplômes : ..... Série .....

Permis de conduire : OUI  NON 

Année : .....

Date : .....

Prépa Concours : oui  non 

Immatriculation du véhicule : .....

Année : .....

Nbre de chevaux du véhicule : .....

Activités Professionnelles Antérieures : .....

Personnes à prévenir en cas d'urgence :  
.....

Profession des Parents :

Statut des personnes (parents – conjoint .....):  
.....

- Père : .....

Téléphone : .....

- Mère : .....

ou

Profession du Conjoint :  
.....Je soussigné(e) ....., certifie que les informations ci-dessus sont exactes et m'engage à  
informer l'Institut de toute modification de ma situation.

À ....., le .....2021

Signature :





Le coût des consultations médicales  
et des vaccins est à la charge du candidat.

NOM, suivi du NOM D'USAGE : .....

PRENOM : .....

**1 - Certificat médical (original à joindre)**

**Le certificat doit attester que** : "le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession d'infirmier(e)" (respecter la formulation requise par la réglementation). Ce certificat médical est à compléter par un médecin agréé.

La qualité de " Médecin agréé " **doit figurer sur le certificat** ainsi que le fait que ce dernier n'est pas votre médecin traitant.

**2 - Certificats de vaccinations**

Celui-ci doit être complété par le médecin agréé ou votre médecin traitant pour attester des éléments renseignés (**fournir obligatoirement une copie du carnet de vaccinations**).

Vaccinations obligatoires	Date	nom du vaccin utilisé, N° de lot et dose à renseigner	résultat Fournir le justificatif du résultat pour toutes les sérologies mentionnées
Diphtérie, tétanos, Poliomyélite Derniers rappels			
BCG primo vaccination (non obligatoire)			
Test tuberculinique de moins de 3 mois avant entrée en formation infirmière			
Hépatite B première injection			
Hépatite B seconde injection			
Hépatite B troisième injection			
Sérologie de l'hépatite B • Dosage anticorps anti HBS Si résultat supérieur à 10 et inférieur à 100 UI immunité acquise			

Si le taux des anticorps anti HBS est inférieur à 10  
Effectuer un

• <b>Dosage des anticorps anti HBC</b>			
--	--	--	--

Si le taux des anticorps anti HBS est inférieur à 10 et le taux des anticorps anti HBC est négatif, poursuivre le schéma vaccinal  
Par :

Hépatite B quatrième injection			
Sérologie de l'hépatite B • <b>Dosage anticorps anti HBS</b>			

Si le taux des anticorps anti HBS reste inférieur à 10  
poursuivre

Hépatite B cinquième injection			
Sérologie de l'hépatite B • <b>Dosage anticorps anti HBS</b>			

Si le taux des anticorps anti HBS reste inférieur à 10  
poursuivre

Hépatite B sixième et dernière injection			
Sérologie de l'hépatite B • <b>Dosage anticorps anti HBS</b>			

NB : Si le taux des anticorps reste inférieur à 10 UI après 6 injections, le candidat est considéré comme non répondeur à la vaccination.

Je soussigné, atteste la véracité des informations protégées ci-dessus.

Date :

NOM (du médecin) :

SIGNATURE ET CACHET

				Promo 2022-2025
				semestre 1
5	31/01/2022	06/02/2022	S1-1	rentrée le mardi 01/02/2022
6	07/02/2022	13/02/2022	S1-2	
7	14/02/2022	20/02/2022	S1-3	
8	21/02/2022	27/02/2022	S1-4	
9	28/02/2022	06/03/2022	S1-5	
10	07/03/2022	13/03/2022	S1-6	
11	14/03/2022	20/03/2022	S1-7	
12	21/03/2022	27/03/2022	S1-8	validations semestre 1
13	28/03/2022	03/04/2022	S1-9	1
14	04/04/2022	10/04/2022	S1-10	2
15	11/04/2022	17/04/2022	1	vacances printemps
16	18/04/2022	24/04/2022	2	vacances printemps
17	25/04/2022	01/05/2022	S1-11	3
18	02/05/2022	08/05/2022	S1-12	4
19	09/05/2022	15/05/2022	S1-13	5
20	16/05/2022	22/05/2022	S1-14	
21	23/05/2022	29/05/2022	S1-15	
22	30/05/2022	05/06/2022	S1-16	
23	06/06/2022	12/06/2022	S1-17	
24	13/06/2022	19/06/2022	S1-18	
25	20/06/2022	26/06/2022	S1-19	
26	27/06/2022	03/07/2022	S1-20	validations semestre 1
27	04/07/2022	10/07/2022	3	vacances d'été ou stage de rattrapage de semestre 1
28	11/07/2022	17/07/2022	4	
29	18/07/2022	24/07/2022	5	
30	25/07/2022	31/07/2022	6	
31	01/08/2022	07/08/2022	7	
32	08/08/2022	14/08/2022	8	
33	15/08/2022	21/08/2022	9	
34	22/08/2022	28/08/2022	10	
35	29/08/2022	04/09/2022	S1-1	début semestre 2
36	05/09/2022	11/09/2022	S2-2	
37	12/09/2022	18/09/2022	S2-3	
38	19/09/2022	25/09/2022	S2-4	
39	26/09/2022	02/10/2022	S2-5	
40	03/10/2022	09/10/2022	S2-6	validations semestre 2
41	10/10/2022	16/10/2022	S2-7	1
42	17/10/2022	23/10/2022	S2-8	2
43	24/10/2022	30/10/2022	S2-9	3
44	31/10/2022	06/11/2022	S2-10	4
45	07/11/2022	13/11/2022	S2-11	5
46	14/11/2022	20/11/2022	S2-12	6
47	21/11/2022	27/11/2022	S2-13	
48	28/11/2022	04/12/2022	S2-14	
49	05/12/2022	11/12/2022	S2-15	
50	12/12/2022	18/12/2022	S2-16	validations semestre 2
51	19/12/2022	25/12/2022	11	vacances hiver
52	26/12/2022	01/01/2023	12	vacances hiver
1	02/01/2023	08/01/2023	S2-17	7
2	09/01/2023	15/01/2023	S2-18	8
3	16/01/2023	22/01/2023	S2-19	9
4	23/01/2023	29/01/2023	S2-20	revalidations semestres 1-2

	Cours Théoriques
1	Stages Pratiques
	Congés scolaires



# FINANCEMENT DE LA FORMATION

## DECLARATION DE SITUATION + LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

à retourner à l'institut



RÉGION  
NORMANDIE

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

NOM DE L'INSTITUT DE FORMATION : .....

### POURSUITE DE SCOLARITE

Etablissement fréquenté et diplôme préparé

Année scolaire 2020/2021 : .....

Année scolaire 2019/2020 : .....

Année scolaire 2018/2019 : .....

Année scolaire 2017/2018 : .....

Année scolaire 2016/2017 : .....

et

Année d'obtention du baccalauréat : .....

#### Justificatifs à fournir :

- Lycéens : certificat de scolarité de l'année scolaire en cours ;
- Personnes titulaires d'un baccalauréat obtenu à compter de juin 2017 : copie du diplôme du baccalauréat ;
- Personnes n'ayant pas interrompu leur scolarité pendant plus d'une année : tous les certificats de scolarité depuis le lycée.

### DEMANDEUR D'EMPLOI SANS EMPLOI

N° identifiant Pôle-emploi : .....

Dernier emploi occupé : .....

Date de début de contrat : .....

Date de fin de contrat : .....

Justificatifs à fournir : justificatif attestant une inscription à Pôle-emploi en cours de validité (disponible sur le site de [pole-emploi.fr](http://pole-emploi.fr) à partir de votre espace personnel)

## SALARIE EN EMPLOI PRECAIRE

Je suis actuellement en :

- Contrat à Durée Déterminée (CDD droit public ou droit privé) ;
- Contrat de travail aidé (CUI-PEC, contrat d'avenir, etc ...) ;
- Contrat à Durée Indéterminé (CDI) d'une durée inférieure ou égale à 24 hebdomadaires ou 104h mensuelles ;
- Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP).

Justificatifs à fournir : contrat de travail en cours ou CSP

Je suis :

- inscrit dans le cadre du « Dispositif Démissionnaire » de Transition Pro ;
- en service civique ;
- dans une autre situation (précisez, exemple congé parental ou de maternité) : .....

Justificatifs à fournir : tout document attestant de la situation déclarée.

- Les personnes en position de congé maternité ou de congé parental doivent également fournir un justificatif permettant d'apprécier leur statut la veille du début dudit congé ;
- Les salariés concernés par le « dispositif démissionnaire » doivent fournir un justificatif de dépôt de dossier sur la plateforme de Transition Pro.

## AUTRE SITUATION (NON ELIGIBLE AU FINANCEMENT REGIONAL)

Je suis :

- salarié (hors contrats d'insertion, hors CDI inférieur ou égal à 24h/semaine et hors CDD) ;
- agent stagiaire ou titulaire de la fonction publique ;
- retraité ou j'ai dépassé l'âge légal du départ à la retraite

Type d'employeur :

- Fonction Publique Hospitalière  Fonction Publique de l'Etat  Fonction Publique Territoriale
- Employeur privé/associatif

Financement de la formation par (précisez, y compris si en attente de réponse) : .....

Justificatifs à fournir : attestation de prise en charge (employeur, ou organisme financeur) ou dans l'attente d'une réponse une attestation de dépôt d'un dossier de demande de prise en charge.

**LES PIECES JUSTIFICATIVES DOIVENT IMPERATIVEMENT ETRE JOINTES A CE DOCUMENT ET RETOURNEES A L'INSTITUT DANS LES MEMES DELAIS QUE LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION**

**TOUTE DECLARATION DE SITUATION INCOMPLETE OU NON REMISE DANS LES DELAIS ENTRAINERA LA NON PRISE EN CHARGE DE VOTRE FORMATION PAR LA REGION.**

Je soussigné(e), M./ Mme ..... atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document

Date et signature du candidat :

Date et signature des parents ou tuteurs  
pour les candidats mineurs :

# FINANCEMENT DE LA FORMATION

## Notice à conserver



RÉGION  
NORMANDIE

**Avant d'entrer en institut de formation sanitaire ou sociale en Normandie, vous devez impérativement vous assurer du mode de financement de votre formation et de vos ressources<sup>(1)</sup> pendant la durée de votre formation**

VOUS ETES	QUI FINANCE VOTRE FORMATION ? <sup>(2)</sup>
En poursuite de scolarité : - Titulaire du baccalauréat depuis moins de 4 ans ou - En études (scolarité sans interruption pendant plus d'une année)	Région
Demandeur d'emploi sans emploi	Région ou OPCO <sup>(3)</sup> (si éligible)
Salarié en CDD (droit privé ou public) ou Salarié en CDI inférieur ou égal à 24h / semaine	
Salarié en CDI supérieur à 24h / semaine	Employeur ou OPCO
Contrats aidés, Contrat de Sécurisation Professionnelle, service civique	Région
Agent de la fonction publique (titulaire, stagiaire, contractuel en CDI, en disponibilité, inscrit ou non à Pôle-Emploi)	Employeur ou OPCO
En formation financée par la Région	Vous-même <sup>(4)</sup>
Dans une autre situation	Vous-même

(1) Ressources : bourse régionale sur critères sociaux, allocation chômage, maintien de rémunération, ...

(2) Conformément aux règles de financement régionales et sous réserve de modifications

(3) OPCO : Opérateurs de Compétences (Santé, Cohésion Sociale, ANFH, Dispositif de transition professionnelle ...)

(4) Cf paragraphe 2.5 « délai de carence » des règles de financement régionales

**Votre statut est considéré le jour où vous confirmez votre entrée en formation**

**En cas de non production des pièces demandées dans les délais impartis, le coût de la formation vous sera facturé**



# RÈGLES DE FINANCEMENT DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

## MON PARCOURS

Je m'inscris en formation (sélection, parcoursup...)

Je me renseigne sur les modalités de financement de la formation envisagée (<https://parcours-metier.normandie.fr/fss-se-former-aux-metiers-de-la-sante-et-du-social>)

Je suis admis(e) en formation

Je confirme mon inscription

Quel est mon statut ?

Je fournis les pièces justificatives

Je m'assure du mode de financement de mon parcours

J'entre en formation



Je suis diplômé-e

Félicitations, vous êtes accepté-e en institut de formation sanitaire ou sociale !

Votre statut est considéré le jour où vous confirmez votre entrée à l'institut de formation

Je suis en poursuite de scolarité  
(j'ai obtenu mon baccalauréat depuis moins de 4 ans ou je suis en études sans interruption pendant plus d'une année)



Je fournis mes certificats de scolarité et/ou la copie de mon baccalauréat à l'institut de formation

Je suis demandeur-euse d'emploi sans emploi



Je fournis un justificatif Pôle Emploi à l'institut de formation

Je suis en CDD ou  
Je suis en CDI (d'une durée ≤ 24h/semaine ou 104h/mois)



Je fournis une copie de mon contrat de travail à l'institut de formation

Je suis en CDI d'une durée > 24h/semaine ou 104h/mois



Je constitue un dossier de demande de financement auprès de mon employeur ou d'un OPCO

Je suis agent de la fonction publique

Je fournis un justificatif de mon statut d'agent de la fonction publique

Je suis en formation financée par la Région

Un délai de carence de 10 mois s'applique avant de pouvoir bénéficier d'un nouveau financement régional

Je suis retraité-e ou j'ai dépassé l'âge légal de départ à la retraite



Je ne suis éligible à aucun financement

Ma formation est financée par la Région Normandie

Ma formation est financée par mon employeur ou un OPCO

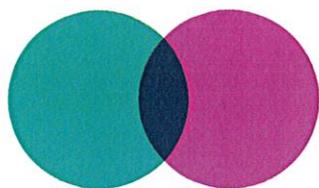
Je m'autofinance

Je dispose d'un droit à financement égal à la durée de formation + l'équivalent d'une année de formation supplémentaire en cas de redoublement ou de suspension pour motif considéré comme légitime

La durée du financement est fixée par mon organisme financeur

Je m'assure de disposer de ressources pendant la formation





**CVEC**  
Contribution  
Vie Étudiante  
et de Campus

# La Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

La présente fiche précise à l'attention des étudiants le contenu et les modalités de paiement de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC).

**La contribution vie étudiante et de campus (CVEC) concrétise l'engagement pris dans le « Plan Étudiants » de 2017 d'améliorer les conditions de vie des étudiants pour favoriser la réussite de leurs études tout en diminuant le coût de la rentrée dès 2018. En effet la création de la CVEC s'accompagne de la disparition de la cotisation pour la sécurité sociale étudiante.**

## Une contribution, pour quoi faire ?

La qualité de la vie étudiante et de campus est un facteur de réussite. C'est pourquoi cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation) en abondant les moyens déjà alloués par les établissements.

Grâce à elle, les services impliqués dans la vie de campus vont pouvoir développer des actions supplémentaires :

- **Rénover la politique de prévention et améliorer l'accès aux soins des étudiants ;**
- **Favoriser l'accompagnement social des étudiants ;**
- **Développer la pratique sportive des étudiants ;**
- **Faire vivre l'art et la culture dans les établissements d'enseignement supérieur ;**
- **Améliorer l'accueil des étudiants.**

Les étudiants vont bénéficier des actions financées par le produit de la CVEC soit directement par l'établissement dans lequel ils sont inscrits soit par les actions mises en œuvre par le réseau des œuvres universitaires.

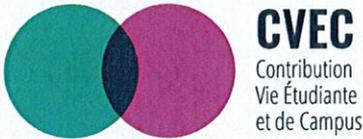
## Qui doit la payer ?

Cette contribution, d'un **montant de 90 €**, est due chaque année par les étudiants préalablement à leur inscription à une formation initiale, y compris à distance, dans un établissement d'enseignement supérieur. Lorsqu'un étudiant s'inscrit au titre d'une même année universitaire à plusieurs formations, cette contribution n'est due que lors de la première inscription.

L'étudiant inscrit en formation initiale par la voie de **l'apprentissage** s'acquitte de la CVEC.

**Les étudiants inscrits dans un lycée public ou privé sous contrat d'association avec l'État** pour préparer en lycée une formation telle que BTS, DMA ou formations comptables **ne sont pas concernés** par cette contribution, dans la mesure où ils ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur. En revanche, les étudiants inscrits en CPGE devront acquitter cette contribution au titre de leur inscription à l'université.





Les étudiants en **formation continue**, c'est-à-dire dont la formation est prise en charge par leur employeur ou par un organisme collecteur, ne sont pas assujettis à la CVEC.

Il en est de même pour les étudiants en **échanges internationaux**, qui réalisent une période de mobilité en France en cours d'année universitaire dans le cadre d'une convention passée entre leur établissement d'origine à l'étranger et un établissement d'enseignement supérieur en France. Exonérés de droits d'inscription en France, ils ne sont pas non plus assujettis à la CVEC.

Par ailleurs, quatre types d'étudiants sont exonérés du paiement de cette contribution :

- **les étudiants boursiers<sup>1</sup> ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques ;**
- **les étudiants réfugiés ;**
- **les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire ;**
- **les étudiants étant enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire.**

Même s'ils sont donc dispensés de tout paiement, ces étudiants doivent obtenir une attestation d'exonération sur le site de paiement en ligne de la CVEC.

Par ailleurs, un étudiant qui devient éligible à l'exonération de contribution au cours de l'année universitaire peut obtenir le remboursement de la contribution qu'il a précédemment payée s'il en fait la demande au CROUS avant le 31 mai de l'année en cours. Il en est de même pour l'étudiant qui aurait payé la CVEC avant les résultats du baccalauréat et qui in fine ne serait pas bachelier.

## Comment la payer ?

L'étudiant paye sa contribution de façon dématérialisée, **préalablement à son inscription**, auprès du CROUS territorialement compétent : un portail numérique de paiement sera ouvert avant l'ouverture des chaînes d'inscription via le site : [cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr)

Après le paiement, l'étudiant reçoit **une attestation** qui lui permettra de démontrer à son établissement soit qu'il a payé la CVEC soit qu'il en est exonéré.

Cette attestation est un **document obligatoire** qui permet à l'établissement de s'assurer, préalablement à son inscription, que l'étudiant est bien en règle à l'égard de la CVEC. Les établissements ne pourront pas finaliser les inscriptions sans cette attestation.

---

<sup>1</sup> Sont visées ici toutes les bourses versées par un ministère (Enseignement supérieur, Culture, Agriculture...) ou par les régions (formations paramédicales, sanitaires et sociales).  
En revanche, ne sont concernées ni les bourses du gouvernement français (BGF) ou les bourses d'un gouvernement étranger (BGE) ni les bourses versées par une structure privée (ex : fondation).

## CHECK-LIST

### DOSSIER DE RENTREE IFSI 2022

#### DOSSIER ADMINISTRATIF :

- Fiche de renseignements complétée et signée + 1 photo d'identité (**à envoyer à l'IFSI dès que possible par mail**)
- 1 relevé d'identité bancaire -Compte Personnel à votre nom - (**à envoyer à l'IFSI dès que possible par mail**)

-----

- Chèque de droit d'inscription universitaire de 170 € (à l'ordre du Trésor Public)
- Photocopie de votre carte d'identité en cours de validité
- Photocopie de votre baccalauréat ou votre relevé de notes si vous n'avez pas encore reçu votre diplôme (le diplôme sera à fournir dès réception)
- L'attestation d'inscription à la CVEC
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile
- Déclaration de situation (financement de la formation – Document Région Normandie ci-joint) accompagné des documents justificatifs demandés
- Photocopie de votre certificat de scolarité de l'année 2020-2021 (si vous étiez en prépa concours, à la fac, .....)

-----

- Photocopie de votre permis de conduire (à fournir ultérieurement si vous ne le possédez pas encore)
- Photocopie du certificat d'immatriculation du véhicule qui sera le vôtre pendant votre formation (à fournir ultérieurement si vous n'avez pas encore de véhicule)
- Photocopie de l'attestation d'assurance du véhicule si le certificat d'immatriculation n'est pas à votre nom

#### DOSSIER MEDICAL :

- Certificat médical d'aptitude réalisé par un médecin agréé
- Relevé des vaccinations obligatoires accompagné des justificatifs (résultats sérologie Hépatite B, et photocopie de votre carnet de vaccination)
- Photocopie de l'attestation de droit (**personnelle et en cours de validité**) à l'assurance maladie (CPAM ou autre).

#### DOCUMENT SUPPLEMENTAIRE :

- Pour les candidats étrangers uniquement** : fournir obligatoirement le certificat B2

